

Noisy le Roi le 04 juillet 2022

Monsieur le Préfet des Yvelines, Mr Jean-Jacques BROT**Copie à l'attention de Mr le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Mr Victor DEVOUGE****Objet : Ligne TRAM13- nuisances sonores créées par la circulation des rames sur la zone urbanisée de Noisy-le-Roi/Bailly par la vitesse jusque 80Km/h entre les deux stations et jusque 100Km/h entre la station de Bailly et Saint Cyr, et entre la station de Noisy et Saint Nom**Référence : Document Ile-de France Mobilités remis en Réunion publique de proximité 21/06/2022 à BAILLY

Monsieur le Préfet,

Comme vous le savez, la ligne TRAM13 doit entrer en exploitation commerciale le 6 juillet prochain.

Comme vous le savez certainement, la phase terminale de tests dite "Marche à Blanc" démarrée le 2 mai dernier a provoqué chez les Riverains de la ligne sur la zone urbanisée de Noisy-le-Roi/Bailly la réalisation avec stupéfaction d'un niveau de nuisances sonores portant gravement atteinte à la qualité de l'environnement de vie de plusieurs centaines de logements et d'environ 1000 habitants le long des 3,2 Km (donnée IDF Mobilités) de ce tronçon urbain du fait de la vitesse allant jusque 80Km/h entre les deux stations et jusque 100Km/h entre la station de Bailly et Saint Cyr, et entre la station de Noisy et Saint Nom.

Les habitants ont manifesté à travers leurs élus, les Maires de BAILLY et NOISY-le-ROI, et Mme PIRON leur Députée, 3ème Circonscription des Yvelines, leur revendication que IDF Mobilités examine sans délai et pour mise en œuvre avant le démarrage commercial toutes mesures à même de ramener ce niveau de nuisances à un niveau tolérable, par exemple par une réduction sensible de la vitesse, au niveau de ce qui se pratique en zone urbaine pour les lignes de trams d'Ile de France déjà en exploitation.

Lors d'une Réunion publique de proximité tenue le 21/06/2022 à BAILLY, puis par diverses communications dans les media (FRANCE3 IdF, TV78...) de Mr Grégoire de Lasteyrie, Ile de France Mobilités a repoussé cette demande d'instauration d'une situation simplement tolérable sur l'argument des impacts économiques majeurs pour ce projet d'une telle réduction de vitesse sur ce tronçon de 3,2Km sur les 18,8Km en tout.

Ces impacts seraient selon IDFM évalués par le système ANTONIN, à partir des données de "mesures" qu'IDFM indique avoir établi sur les durées de parcours comparées régime nominal/régime "30KM/h". Ces mesures ont été rendues publiques (voir document joint) le 21 juin soit :

-durée de parcours réelle "mesurée" régime nominal sur les 3,2Km BAILLY/NOISY urbain 8mn19secs
vitesse jusque 80Km/h entre les deux stations et jusque 100Km/h entre la station de Bailly et Saint Cyr, et entre la station de Noisy et Saint Nom

-durée de parcours réelle "mesurée" régime "30Km/h" sur les 3,2Km BAILLY/NOISY urbain 13mn43secs
soit censément 5mn24 secs supplémentaires !

Aucun profil plausible de conduite sur ce tronçon de 3,2Km ne peut correspondre à ces valeurs.

Les Riverains et notre Association ont par conséquent demandé des explications à IDFM sur ces "mesures", sans aucune réponse ; les deux Maires n'ont pas reçu plus d'éclaircissements de leur côté.

Au nom des 1000 Riverains environ concernés et des 1000+ signataires de notre pétition, notre Association vous exprime le souhait que la Préfecture des Yvelines exige d'IDFM des explications détaillées sur ces valeurs mises en avant pour justifier la position de blocage d'IDFM sur la question, valeurs dont vos services pourront aisément se convaincre du caractère anormal avec seulement deux arrêts sur ce tronçon. Pour mémoire, les 3,2Km représentent environ 1/6ème de la ligne de type "segment rapide TRAIN", avec 8mn19secs (voir document) alors que les 18,8Km sont censés être parcourus en 30/32minutes....

Ces valeurs de temps de parcours présentées comme des "mesures réelles" jettent un discrédit complet sur la totalité des chiffrages, évaluations, et estimations (données de fréquentation, impacts économiques de la réduction de vitesse...) mis en avant par IDF Mobilités pour écarter sommairement la demande des Riverains

Veuillez agréer Mr le Préfet l'expression de nos respectueuses salutations

AC2NB, le Bureau